

Société



Génération quoi : qui sont les jeunes de 18-34 ans ?

Les jurés populaires en correctionnelle ne seraient "pas adaptés"

Le Monde.fr avec AFP | 28.02.2013 à 21h48

Abonnez-vous à partir de 1 €

Réagir Classer

Partager



Deux magistrats dressent un bilan très critique de l'expérimentation des jurés populaires en correctionnelle, jugeant que ce dispositif "extrêmement lourd" et "coûteux" n'est "pas adapté" pour rapprocher les citoyens de la justice, dans un rapport remis à Christiane Taubira, jeudi 28 février.

Les jurés populaires en correctionnelle avaient été lancés en janvier 2012, sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Cette réforme prévoit deux "citoyens assesseurs" siégeant

EN CONTINU 12:27 Lionel Zinsou : "La tradition spirituelle continue à stimuler la création"

En juin, la ministre de la justice, Christiane Taubira, en avait gelé l'extension, qui était initialement prévue à d'autres juridictions.

LOURD PROCESSUS DE SÉLECTION, ALLONGEMENT DES DÉLAIS...

Les deux magistrats de la Cour de cassation Didier Boccon-Gibod, premier avocat général, et Xavier Salvat, avocat général, avaient été chargés par la ministre de la justice d'une mission d'audit de cette expérimentation. "Aucun élément ne permet de penser que les décisions rendues sont plus sévères", écrivent les deux magistrats dans leur rapport. Ainsi, l'objectif "plus ou moins avoué d'une aggravation des sanctions pénales a été clairement manqué".

Ils constatent les "très nombreuses difficultés" posées par le système : le "lourd processus de sélection annuelle" des citoyens assesseurs, leur gestion au quotidien, l'augmentation

de la durée des audiences auxquelles ils participent, leur coût (300 euros en moyenne de plus qu'une audience classique).

Du fait de l'allongement des délais, cette "réforme qui était censée rapprocher les citoyens de la justice en éloigne d'autres, prévenus et victimes, dont les affaires sont retardées", a souligné lors d'un point presse M. Boccon-Gibod.

Abonnez-vous
à partir de 1 €

Réagir Classer

Partager

Société

- › **Meurtre de Valentin : trente ans de prison en appel pour Stéphane Moitoret**
- › **Photographie : la pauvreté en milieu rural, une précarité rarement montrée**
PORTFOLIO
- › **Abdelhakim Dekhar mis en examen pour tentatives d'assassinat**

ÉDITION ABONNÉS CONTENU EXCLUSIF

- › **Des singes et des hommes**
- › **Mourir aux Mines**
- › **Le justicier Baudis**

Abonnez-vous à partir de 1 €

Vos réactions (25)

Réagir



LYDIA BLANC il y a 39 semaines

la seule solution (idem dans l'enseignement, la médecine) c'est recruter pour que les magistrats ne croulent plus sous les dossiers et aient un temps de meilleure qualité, un meilleur traitement de chaque dossier, que les délais d'instruction, d'audiencement, de délibération deviennent enfin humains et que le magistrat ne soit plus un être tout puissant mais un fonctionnaire au service des justiciables. Mais là il faut embaucher des fonctionnaires, pas le choix !



aloes il y a 39 semaines

Un héritage démagogique qui va sombrer...opposer policiers et juges,laisser entendre que les juges sont laxistes,y répondre par l'émotion,et un simulacre de démocratie populaireun échec programmé ..



remettre les choses dans l'état antérieur ? il y a 39 semaines

Lorsque l'expérimentation des jurés-citoyens a commencé, le gouvernement a fait voter une loi réduisant de 9 à 6 (en 1ère instance) et de 12 à 9 (en appel) le nombre des jurés siégeant en cour d'assises. Il a donc donné plus de poids aux magistrats professionnels dans le jugement des affaires criminelles . Maintenant que l'on abandonne la réforme des jurés en correctionnelle, va-t'on recréer des jurys d'assises à 9 et 12 citoyens ? Ce serait logique, mais en ces temps de disette...



Marguerite il y a 39 semaines

Rendre la Justice la plus indépendante possible du pouvoir c'est se donner les moyens d'avoir une vraie Justice et de préserver la

Démocratie. Se rendre compte que la légitime émotion devant des faits-divers sordides n'est pas toujours bonne conseillère en matière de Justice, que une certain distanciation est nécessaire au contraire serait un comportement plus sain. La notion de "service public" devrait être redorée, c'est une noble idée !



A.BRUTI il y a 39 semaines

eh bien, farouchement oppose a Sarkozy, cette reforme couterait elle de l'argent, est extremement interessante. Elle permet a des citoyens de voir ce qu est la justice de l'interieur et ses methodes. Le nombre de citoyens qui s'eduquent est considerable et ne peut que diffuser l'idée républicaine et democratique. Effectivement les peines ne sont pas plus severes et parfois moins. Et les citoyens comprennent la complexite et s'eloignent du simplisme Sarkosyen. Le corporatisme gagne.



furusato festino lente il y a 39 semaines

Les citoyens ralentissent tout (sans eux nous serions déjà sortis de la crise , quel boulet pour les élites !) , les experts heureusement sont rapides : votons pour un peuple d'experts .



PC il y a 39 semaines

Les jurys populaires d'assises existent depuis la révolution française... Les étendre aux milliers d'affaires correctionnelles était inutile, démagogique, onéreux et infaisable sans étendre les délais de jugement. Aucun corporatisme dans tout ça.



jerome gonsolin il y a 39 semaines

Pour voir ce qu'est la justice il suffit d'aller dans les tribunaux. Là les citoyens ralentissent la justice et ne lui apportent rien.

Lire la suite des réactions (25)

Réagissez

D'ACCORD,
PAS D'ACCORD ?



Pour réagir, devenez abonné au Monde.fr à partir de 1 €

Abonnez-vous

Déjà abonné ?

Adresse e-mail

Mot de passe

Rester connecté

Mot de passe oublié ?

[Lutte contre les sectes](#) ▪ [Judaïsme](#) ▪ [Exclusion](#) ▪ [Tireur de Paris](#) ▪ [Shoah](#) ▪ [Faits divers](#)
▪ [Immigration et diversité](#) ▪ [Société](#) ▪ [Affaire Bettencourt](#) ▪ [Bouddhisme](#)

Vidéo



Vidéo : "Contre les violences, libérons la parole"